université PARIS DIDEROT PARIS 7

GUIDE D'ACCUEIL



CHERCHEUR.E.S ÉTRANGER.E.S

Bienvenue à Paris Diderot













VOTRE VENUE EN FRANCE

3 Etape 1 : Invitation par l'université d'accueil
4 Etape 2 : Demande de visa
8 Etape 3 : Demande du titre de séjour
11 Etape 4 : Admission en France



VOTRE ACCUEIL À PARIS DIDEROT

12 Un interlocuteur administratif et financier
14 Plan du campus
16 Vie sur le campus



VOTRE SÉJOUR À PARIS

20 Logement
23 Déplacements
24 Vie de famille
26 Santé
27 Travail et vie quotidienne
28 Numéros et adresses utiles



Votre venue en France

Vous êtes chercheur.e.s originaires de la Communauté européenne.*

Vous n'avez aucune formalité à remplir.

* Depuis juillet 2008, les ressortissants des Etats membres de l'Union Européenne (hormis la Bulgarie et la Roumanie), de l'Espace Economique Européen, de Monaco, de la confédération Helvétique et de la principauté d'Andorre sont dispensés de visa et de titre de séjour et peuvent travailler en France sur la seule base de leur passeport ou d'une pièce d'identité. Vous n'êtes donc pas concernés par les démarches suivantes.

Vous êtes chercheur ou post-doctorant ressortissant de Bulgarie, de Roumanie ou de tout autre pays du monde hors Communauté européenne.

Vous devez dans ce cas, suivre les démarches décrites ci-contre.

Elles dépendront de la durée de votre séjour en France.

ÉTAPE 1 : L'INVITATION PAR L'UNIVERSITÉ D'ACCUEIL

Avant votre arrivée (au moins 2 à 3 mois à l'avance), vous devez définir avec votre organisme d'accueil les modalités de votre séjour, ce qui lui permettra de vous fournir un document officiel avec toutes les informations nécessaires aux formalités à venir :

- les dates de votre séjour (vous devez faire la meilleure estimation possible car ces dates détermineront la durée de votre visa et de votre titre de séjour),
- le thème de vos recherches,
- les financements pour vos recherches ainsi que le financement de votre séjour proprement dit.
- votre situation familiale pendant votre séjour

SÉJOUR < À 3 MOIS

Une lettre d'invitation suffit à formaliser l'accueil officiel de l'université.

SÉJOUR > À 3 MOIS

Une convention scientifique est préalablement rédigée par l'université d'accueil. Ce document est établi par votre laboratoire d'accueil et requiert les signatures du Président de l'Université Paris Diderot, de votre laboratoire d'accueil, de votre établissement d'origine et de vous-même.

N.B. : La convention permet l'obtention de votre convention d'accueil mention « scientifique » de la Préfecture de Police de Paris

+ d'infos

BRI
Bureau des Relations Internationales
33 (0) 1 57 27 55 32 / 55 06
▸ chercheuretranger@univ-paris-diderot.fr

ÉTAPE 2 : LA DEMANDE DE VISA

AVANT VOTRE ARRIVÉE EN FRANCE

En vue de la demande et de l'obtention du visa, l'université d'accueil met en place une convention d'accueil « mention scientifique » en liaison avec la Préfecture de Police de Paris.

▹ Dans le cas d'un court séjour et même pour un très court séjour, vous devez demander au Bureau des Relations Internationales (BRI) une «Convention d'accueil d'un chercheur étranger» dès que vous connaissez les dates de votre séjour.
Certaines nationalités sont dispensées de visa court séjour.

A- LA CONVENTION D'ACCUEIL D'UN CHERCHEUR ÉTRANGER

Vous devrez présenter l'original de la Convention d'accueil d'un chercheur étranger au Consulat français du pays où vous résidez pour obtenir un visa de court-séjour mention «scientifique-chercheur». Le Consulat visera votre Convention d'Accueil et vous la remettra en même temps que votre visa. La Convention d'Accueil originale, que vous devez avoir avec vous en France, est le seul document officiel qui prouvera votre statut de scientifique-chercheur et vous autorisera à y exercer des activités d'enseignement supérieur et/ou de recherche.

VOUS VENEZ EN FAMILLE

Votre conjoint peut bénéficier de plein droit d'une carte de séjour temporaire avec la **mention « Vie privée et familiale »**. La demande peut être formulée en même temps que la demande de visa scientifique ou après (si votre conjoint vous rejoint) sur présentation de la copie de la convention d'accueil du chercheur.

Votre/ vos enfants n'ont pas de titre de séjour. Ils recevront un visa pour prouver de leur entrée régulière sur le territoire français.

Pour obtenir votre visa (quel que soit la durée) l'Université Paris Diderot (BRI) établit une convention d'accueil qui sera signée par le/la Président(e) de l'université.

Cette convention précise :

- Les dates de votre séjour,
- La nature de votre projet de recherche
- Les modalités de financement de votre séjour

Par ce document l'université s'engage à ce que vous justifiez de ressources suffisantes pour votre séjour et que vous soyez couvert par une **assurance santé**, une **assurance rapatriement** et une assurance **responsabilité civile**

La Préfecture de Paris vise la convention

Nous vous adressons l'original de la convention à votre adresse personnelle par courrier express. Elle vous permet de déposer une demande de visa portant mention « scientifique » auprès du consulat français dans votre pays de résidence habituelle.

Un visa **court séjour** (< 3 mois) est délivré.

Il porte la mention « C ».

Vous devrez régler une taxe de 60 €

Un visa **long séjour** est délivré (de 3 mois à 1 an).

Il porte la mention « D »

Vous devrez régler une taxe de 99 €

Selon les pays le consulat délivre soit un visa long séjour, soit un visa long séjour valant titre de séjour.



B- LE VISA

Dès que vous recevez votre convention d'accueil visée par la Préfecture de Police de Paris, vous devez effectuer la demande de visa auprès du Consulat ou de l'Ambassade de France dans votre pays d'origine. Les délais d'obtention étant souvent très longs, n'attendez pas pour en faire la démarche.

Liste des documents à fournir au Consulat :

▸ **www.diplomatie.gouv.fr**
dans l'onglet « Entrer en France »

LES DIFFÉRENTS TYPES DE VISA EN FONCTION DE LA DURÉE DU SÉJOUR

Visa de court séjour (mention C) / inférieur ou égal à 3 mois

Il porte la mention « scientifique » sur présentation de la convention d'accueil. Il dispense de la demande de titre de séjour.

Il est vivement recommandé aux chercheurs de solliciter des entrées multiples (MULT sur le visa), afin de faciliter les déplacements éventuels en dehors du territoire français (congrès, collaboration avec une équipe étrangère, tourisme...).

Visa de long séjour temporaire / séjour de 3 à 6 mois maxi

Il porte la mention « **dispense de carte de séjour** ». Il est destiné aux personnes qui se rendent en France pour des raisons professionnelles.

Pour le chercheur, il pourra revêtir la mention « **scientifique** » sur présentation de la convention d'accueil.

Attention : ce visa n'est ni renouvelable, ni prorogeable. Il faut donc être sur d'avoir terminé ses travaux de recherche dans le temps de présence en France. C'est l'agent du consulat qui décide de son attribution.

Visa de long séjour (mention D) / séjour de plus de 3 mois

C'est le seul visa qui permette l'obtention d'une carte de séjour temporaire. Ce visa porte la mention « **scientifique** » sur présentation de la convention d'accueil.

Il oblige son titulaire à demander une carte de séjour dès son arrivée en France.

Il est valable jusqu'à l'obtention de la **carte de séjour** qui doit être demandée dans les deux mois de l'arrivée en France.

ÉTAPE 3 : LA DEMANDE DU TITRE DE SÉJOUR

À VOTRE ARRIVÉE EN FRANCE

Vous avez des démarches à faire à votre arrivée en France uniquement pour les visas long séjour.

N'hésitez pas à demander des précisions au consulat sur le type de visa qui vous est délivré.

A- PREMIÈRE DEMANDE D'UN TITRE DE SÉJOUR

Les démarches auprès de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII) : en cas de délivrance d'un visa long séjour « scientifique » / VLS-TS

Le consulat vous a délivré un visa long séjour « scientifique » valant titre de séjour (VLS-TS) R311-3

A votre arrivée en France vous devez transmettre à l'OFII l'attestation que vous aura remis le consulat, accompagnée des pièces d'état-civil demandées dans le courrier OFII

Dans les 3 mois de votre arrivée, une convocation à une visite médicale vous sera envoyée à votre adresse en France.

A l'issu du contrôle médical, une vignette OFII sera apposée sur votre passeport. Elle vaut titre de séjour.
Vous devrez régler une taxe de 241 € + 19 € de droit de timbre.

Contact : **OFII**
(Office Français de l'Immigration et de l'Intégration)
48 rue de la Roquette 75011 PARIS
Tél : 01 55 28 19 40
▸ **paris@ofii.fr Site internet : www.ofii.fr/**
Horaires : 8h30 – 12h / 12h45 – 17h

Les démarches auprès de la Préfecture de Police : en cas de délivrance d'un visa long séjour (sans autre mention).

Le consulat vous a délivré un visa long séjour (sans autre mention)

Vous devez faire une demande de titre de séjour auprès de la préfecture de votre lieu de résidence dans les 2 mois de votre arrivée.

Si vous résidez à Paris, prenez contact avec le BRI qui se chargera de vous accompagner dans les démarches auprès de la préfecture.

! Pendant le traitement de votre dossier, aucun séjour à l'étranger n'est possible. La préfecture ne délivre aucune autorisation de sortie de territoire, sauf exception et sur présentation d'une invitation professionnelle.

Vous recevrez à votre domicile en France une convocation en préfecture pour prise d'empreintes.

Une nouvelle convocation vous sera ensuite adressée pour la remise de votre titre de séjour.

Pour votre famille :

Votre conjoint ne peut pas bénéficier du même titre de séjour mais obtiendra une carte de séjour temporaire portant mention « vie privée et familiale » renouvelée de plein droit selon la durée du titre de séjour qui vous a été attribué.

! **N.B** Votre vignette OFII est nécessaire à la validation du titre du conjoint. Votre conjoint devra régler une taxe de 241 € + 19 € de droit de timbre.

En cas de prolongation de votre séjour :

Si votre séjour est prolongé, il vous faudra une nouvelle lettre d'invitation de l'université/ du laboratoire afin qu'une nouvelle convention d'accueil soit rédigée.

Quel que soit le visa obtenu à la première demande, pour tout renouvellement vous devrez prendre contact avec le BRI au moins 3 mois avant la fin de votre titre de séjour. Si vous résidez Paris intra-muros la demande sera déposée directement par le BRI. Si vous résidez hors paris intra-muros, il vous appartient de prendre contact avec la préfecture de votre lieu de résidence.

! **N.B**. :Si vous dépassez la date de validité de votre titre de séjour ou de votre visa, la préfecture appliquera une pénalité de 180 € pour dépôt hors délai.

En cas de déplacement à l'étranger :

! Avant tout déplacement à l'étranger vérifiez que votre visa est en cours de validité et permet plusieurs entrées. .

B- RENOUVELLEMENT DE TITRE DE SÉJOUR

Commencez vos démarches de renouvellement au moins trois mois avant la date d'expiration de votre titre de séjour.

Si vous êtes en possession d'un visa OFII sur le passeport vous devez joindre les justificatifs suivants :

- État civil,
- 3 photos
- Convention d'accueil originale (si dates encore valables)
- Attestation de présence **OU** nouvelle convention d'accueil
- Lettre d'accueil,
- Copie du passeport,
- Copie du visa,
- Attestation d'hébergement **OU** justificatif de domicile,
- Attestation de bourse **OU** contrat de travail.

Si vous êtes en possession d'un titre de séjour indépendant de votre passeport vous devez joindre les justificatifs suivants :

- 3 photos
- Convention d'accueil originale (si dates encore valables)
- Attestation de présence **OU** nouvelle convention d'accueil
- Lettre d'accueil **OU** contrat de travail,
- Copie du passeport,
- Copie du visa,
- Attestation d'hébergement **OU** justificatif de domicile,
- Attestation de bourse **OU** contrat de travail.

Aucun justificatif de dépôt ne vous sera remis par la Préfecture. Le délai de traitement est au minimum de 2 mois

Tout déplacement hors du territoire français (même au sein de l'espace Schengen) avec un titre de séjour expiré peut vous exposer à un refus d'entrée sur le territoire français, même si vous êtes dans l'attente d'un renouvellement.

ÉTAPE 4 : L'ADMISSION EN FRANCE

VOS BIENS PERSONNELS

Pour les chercheurs provenant et à destination de la Communauté européenne

A l'intérieur de la communauté européenne, les biens personnels circulent librement à l'exception de certains produits comme les armes, les biens culturels (œuvres d'art,...), les animaux vivants, les médicaments, les alcools et le tabac,.... Des biens peuvent être achetés sans limitation de quantité et de valeur dans d'autres pays de l'Union Européenne mais doivent être payés taxes comprises au taux en vigueur dans le pays d'achat.

Pour les chercheurs provenant et à destination d'un pays extérieur à la Communauté Européenne

Si vous ne faites pas de transfert de résidence, vous pouvez transférer vos biens personnels en France sous le régime d'admission temporaire. Vous devez, lors de votre passage à la douane française, montrer le matériel et les factures correspondantes, et prouver que vous venez en France pour une durée déterminée. Les douaniers vous font alors signer un acquis à caution qui est un engagement de réexportation à votre départ de France. Vous devrez payer une caution qui vous sera restituée lors de votre départ après présentation du matériel. Durant votre séjour, vous ne pouvez en aucun cas vendre ou donner les objets déclarés.

VOS DEVISES

Si vous venez de l'étranger avec des euros et des devises, l'entrée en France est libre. Toutefois, vous devez déclarer les sommes d'un montant au moins égal ou supérieur à 10 000 euros.

VOS ANIMAUX DE COMPAGNIE

Pour l'entrée des chiens et des chats en France, vous devez vous procurer un certificat sanitaire, attestant de la vaccination antirabique en cours de validité et comprenant une fiche signalétique établissant l'identité de l'animal. Il est également nécessaire de fournir un certificat de bonne santé de moins de dix jours. L'importation est limitée à 5 animaux de plus de 3 mois dont au plus un jeune animal (de trois à six mois). Les chiens et les chats de moins de 3 mois sont interdits.

Ministère de l'Agriculture et de la Pêche
Sous-direction de la Santé et de la Protection animales
01 49 55 49 55
▸ **http://agriculture.gouv.fr/Animaux-de-compagnie**





Nous rencontrer :

Université Paris Diderot
Bureau des Relations Internationales
Bâtiment des Grands Moulins (sans ascenseur)
Aile A – 2ème étage
5 rue Thomas Man 75013 PARIS

Métro : ligne 14 – Arrêt : Bibliothèque F. Mitterrand
RER : Ligne C – Arrêt : Bibliothèque F. Mitterrand
Bus : lignes 62, 89, 132 et 325
Arrêt : Bibliothèque François Mitterrand

VOTRE ACCUEIL À L'UNIVERSITÉ PARIS DIDEROT

UN INTERLOCUTEUR ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Un accueil centralisé au bureau des relations internationales (bri)

Vous serez accueilli au BRI où vous seront expliquées et précisées les démarches administratives et financières relatives à votre séjour en France.

Par ailleurs, sur demande auprès du BRI, vous pourrez obtenir des informations sur l'hébergement.

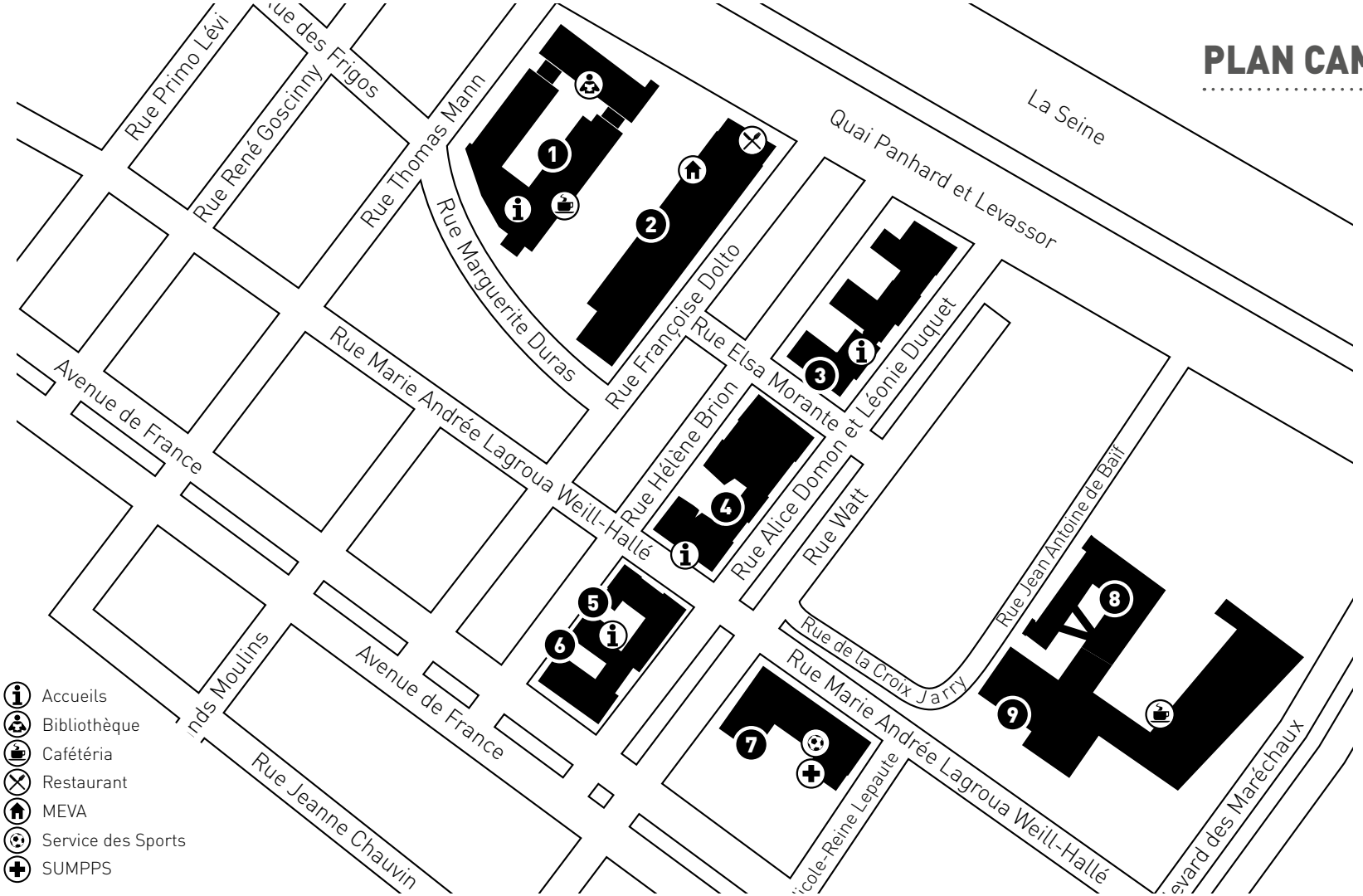
- Vous êtes chercheur missionnaire
- Vous êtes post-doctorant (stagiaire non doctorant, boursier)
- Vous êtes visiteur étranger

Votre dossier est géré par le **Bureau des Relations Internationales**
▸ **visiteuretranger@univ-paris-diderot.fr**
Tél : + 33 (0)1 57 27 55 32
Fax : +33 (0)1 57 27 55 07

Nous écrire :
Université Paris Diderot
Bureau des Relations Internationales
Bâtiment des Grands Moulins - Case 7140
75205 PARIS Cedex 13

Remarque : Les étudiants doctorants sont pris en charge par l'Ecole Doctorale qui les accueille.

PLAN CAMPUS - PARIS 13ÈME



- Accueils
- Bibliothèque
- Cafétéria
- Restaurant
- MEVA
- Service des Sports
- SUMPPS

1 - LES GRANDS MOULINS
16 rue Marguerite Duras
BVE - BRI - SAOIP - Service culture
UFR LCAO - UFR LAC

2 - LA HALLE AUX FARINES
Esplanade Pierre Vidal-Naquet
Amphis - SCRIPT - EIDD
Relais handicap Diderot
Service social et aide aux étudiants

3 - CONDORCET
4 rue Elsa Morante
UFR Physique

4 - BUFFON
4 rue M.A Lagroua Weill-Hallé
UFR SDV - Amphi Buffon

5 - LAMARCK B
35 rue Hélène Brion
UFR Chimie - UFR STEP
UFR Sciences du vivant SDV

6 - LAMARCK A
39 rue Hélène Brion
DEVU inscriptions

7- SOPHIE GERMAIN
Avenue de France
Locaux syndicaux étudiants
UFR Mathématiques
UFR Informatique
Amphi Turing

8 - LAVOISIER
15/17 rue Jean de Baïf
UFR Chimie - MIE LABO13

9 - OLYMPE DE GOUGES
Place Paul Ricœur
CRL - UFR EILA
UFR Études anglophones
UFR Études psychanalytiques
UFR GHSS - UFR Sciences sociales
UFR Linguistique

LES AUTRES SITES PARIS DIDEROT

IUT PARIS DIDEROT
ZAC Pajol
20 quater rue du département, Paris 18e
M°2 La Chapelle
M°12 Stalingrad
M° 4, 5 Gare du Nord

BICHAT
UFR DE MÉDECINE
16, rue Huchard, Paris 18e
M°13 Porte de Saint-Ouen

VILLEMIN
UFR DE MÉDECINE
10, avenue de Verdun, Paris 10e
M°4, 5, 7 Gare de l'Est

GARANCIÈRE
UFR D'ODONTOLOGIE
5, rue Garancière, Paris 6e
M°4 Saint-Sulpice ou Mabillon

SAINT-LOUIS
INSTITUT UNIVERSITAIRE D'HÉMATOLOGIE
CENTRE HAYEM
1, avenue Claude Vellefaux,
Paris 10e
M°5 Jacques Bonsergent,
M°2 Colonel Fabien

FONTAINEBLEAU
STATION D'ÉCOLOGIE FORESTIÈRE
Route de la tour Denecourt, 77300 Fontainebleau
Gare : Fontainebleau – Avon



VOTRE VIE SUR LE CAMPUS

LE PERFECTIONNEMENT EN FRANÇAIS

Département Français Langue Etrangère (FLE)

Il vous propose de suivre des cours semestriels de français langue étrangère. Vous devez vous présenter au bureau du DEFLE où on vous remettra un devis destiné à votre laboratoire d'accueil qui finance la formation en langue française. Ce document devra être rapporté au bureau du DEFLE signé par le laboratoire avant le début des cours.

Département Français Langue Etrangère – FLE
Bâtiment Olympe de Gouges
Secrétariat Français Langue Etrangère (FLE), bureau 428
8, place Paul Ricœur - 75013 Paris
Tél: +33 (0)1 57 27 57 19
- **fle@eila.univ-paris-diderot.fr**
- **www.eila.univ-paris-diderot.fr/enseignement/francais**

Centre de Ressources en Langues (CRL)

Vous y trouverez non seulement des méthodes d'apprentissage des langues mais aussi l'espace des ressources en ligne (dictionnaires en ligne, liens de sites d'enseignement, outils de traitement du langage).

Les langues proposées au CRL sont l'allemand, l'anglais, le chinois, le coréen, l'espagnol, le français langue étrangère (FLE), l'italien, le japonais et le vietnamien.

CRL:
Bâtiment Olympe de Gouges – 2e étage
8 place Paul Ricoeur – 75013 PARIS
- **www.crl.univ-paris-diderot.fr**

VOS RESSOURCES DOCUMENTAIRES

Adresses

BIBLIOTHÈQUE DES GRANDS MOULINS (BGM)
Bât. Grands Moulins
59 quai Panhard et Levassor Paris 13e
lundi de 11h à 20h
du mardi au vendredi de 9h à 20h
samedi de 11h à 19h

BULAC
65 rue des Grands Moulins Paris 13e
du lundi au samedi de 10h à 22h

BNF
Quai François Mauriac, Paris 13e
Horaires : bnf.fr

BICHAT
16 rue Henri Huchard, Paris 18e
du lundi au vendredi de 8h à 21h

BIBLIOTHÈQUE MÉDICALE - SITE VILLEMIN
10 avenue de Verdun, Paris 10e
lundi de 10h30 à 22h
du mardi au vendredi de 9h à 22h
samedi de 10h à 18h

BIBLIOTHÈQUE D'ODONTOLOGIE
5 rue Garancière, Paris 6e
du lundi au jeudi de 9h30 à 20h
vendredi de 9h30 à 19h

BIBLOTHÈQUE DE L'HÔPITAL PÉDIATRIQUE ROBERT-DEBRÉ
48 bd Sérurier, Paris 19e
lundi, mardi, vendredi de 9h30 à 18h
mercredi et jeudi de 9h30 à 18h30

MÉDECINE
12 rue de l'École de Médecine Paris 6e
du lundi au samedi de 9h à 20h

Certaines UFR et centres de recherche possèdent également des centres documentaires.

Pour les connaître :
- **bibliotheque.univ-paris-diderot.fr**

Bibliothèques

Bibliothèque des Grands Moulins

- 250 000 documents en libre accès,
- 500 titres de revues papier,
- prêt à domicile (ouvrages et DVD),
- collection des thèses de l'Université,
- réservation de salles de travail,
- formation à la recherche documentaire,
- prêt entre bibliothèques.

Bibliothèques médicales

- 75 000 ouvrages, 850 revues,
- prêt à domicile (ouvrages et DVD),
- formation à la recherche documentaire,
- prêt entre bibliothèques.

Ressources en ligne

- 160 postes en libre accès dans les bibliothèques
- + de 25 bases de données,
- + de 10 000 revues scientifiques,
- + de 17 000 livres électroniques,
- accès à des milliers de ressources électroniques en open access, depuis le site Internet des bibliothèques.

JE CONSULTE LE CATALOGUE EN LIGNE :

bibliotheque.univ-paris-diderot.fr





LA VIE CULTURELLE, SPORTIVE ET ASSOCIATIVE

- Plus de 50 associations étudiantes actives sur le campus,
- plus de 80 projets et évènements culturels par an,
- des ateliers de pratique artistique,
- une offre sportive proposant plus d'une cinquantaine d'activités physiques et de loisirs.

▸ **www.univ-paris-diderot.fr**
rubrique « Vivre à l'Université »

Service Culture :
Bâtiment Les Grands Moulins – RDC – Aile A
▸ **service-culture@univ-paris-diderot.fr**
Tel: 01 57 27 79 60
▸ **sport@univ-paris-diderot.fr**

Service des Sports :
Inscriptions : Bâtiment Sophie Germain
Du lundi au vendredi de 9h30 à 17h
Tel: 01 57 27 79 60
▸ **sport@univ-paris-diderot.fr**

LA RESTAURATION

Tous les personnels administratifs, enseignants et chercheurs bénéficient d'un accès à tous les restaurants universitaires de la capitale. Les modalités de paiement sont identiques à ceux des étudiants : paiement électronique avec la carte Crous Moneo délivrée au guichet de l'un des restaurants.

▸ **www.crous-paris.fr**



VOTRE SÉJOUR À PARIS

Paris est l'une des capitales les plus visitées au monde.

Avec ses nombreux monuments, musées, cafés-théâtres, cinémas, parcs et jardins, cette ville pourra satisfaire toutes vos envies.

LOGEMENT

TROUVER UN LOGEMENT

La demande en matière de logement est très forte à Paris et dans sa région. Il faut donc commencer ses recherches plusieurs mois à l'avance.

Organismes et sites gérant le logement des chercheurs à Paris

FNAK :
▸ **www.fnak.fr/dn_Logement**

Science Accueil :
▸ **www.science-accueil.org/fr/infos-direct/logement.html**

Attention : Ne payez jamais pour consulter ou obtenir des listes d'offres de location.



BÉNÉFICIER D'UNE AIDE

L'Etat français verse deux types d'allocations en faveur du logement : l'Aide Personnalisée au Logement et l'Allocation Logement (Social ou Familial) aux personnes de revenus modestes. Ces deux allocations sont, bien entendu, exclusives (vous ne pouvez toucher les deux à la fois) et sont conditionnelles à votre niveau de ressources. Les conditions sont réévaluées chaque année.

Pour percevoir ces aides, il faut remplir un dossier que vous vous procurerez à la Caisse d'Allocations Familiales de votre lieu de résidence.

CAF
Caisse d'Allocation Familiale (CAF)
▸ **www.caf.fr**
Tél : 08 20 25 75 10

ADIL
Agence Départementale pour l'Information sur le Logement (ADIL)
▸ **www.anil.org/fr/votre-adil**

Mairie de Paris
▸ **www.paris.fr**
▸ **www.quefaire.paris.fr**

Office du Tourisme de Paris
▸ **www.parisinfo.com**

La Cité Internationale Universitaire de Paris (CIUP) est située dans le sud de Paris dans un cadre très agréable : un parc de 40 hectares où chaque pavillon a son style propre imité du pays qui l'a construit.

Etudiants en master et doctorats, chercheurs mais aussi sportifs de haut niveau et artistes s'y côtoient quotidiennement et représentent ainsi plus de 120 nationalités.

CIUP
17 boulevard Jourdan 75014 Paris
▸ **www.ciup.fr – Rubrique « Futur Résident », « remplir votre formulaire de demande d'admission »**

LOCATION D'UN LOGEMENT

BAIL OU CONTRAT DE LOCATION

C'est un document obligatoire signé par le propriétaire et le locataire, précisant clairement les droits et les obligations de chacun. La durée minimale d'un bail est de trois ans pour un logement non meublé.

DÉPÔT DE GARANTIE OU CAUTION

Montant équivalent à un mois de loyer que vous devrez verser lors de la signature du contrat de location. Il vous est restitué à votre départ, sauf en cas de dégradation ou de non respect du préavis.

CAUTION SOLIDAIRE

Dans la plupart des cas, le propriétaire, qu'il soit privé ou institutionnel, exigera que vous ayez un garant, c'est-à-dire une personne physique (parent ou ami) ou une personne morale (organisme, association, etc.), qui s'engage par écrit à payer les loyers en cas de défaillance de votre part.

ETAT DES LIEUX

C'est un document écrit joint obligatoirement au contrat de location. Il permet de comparer l'état du logement au début et à la fin de la location afin de déterminer, le cas échéant, quelles réparations incombent au locataire ou au propriétaire.

ASSURANCE LOGEMENT

Elle est obligatoire et à la charge du locataire. En règle générale, le propriétaire vous demandera une attestation d'assurance.

TAXE D'HABITATION

Tout locataire ayant signé un bail d'au moins un an doit payer chaque année une taxe d'habitation.

GAZ, EAU ET ÉLECTRICITÉ

Les sources d'énergie disponibles dans un appartement sont souvent de deux types : l'électricité, dans tous les logements, et le gaz de ville pour les villes moyennes et importantes.

En ce qui concerne l'eau, il vous suffit simplement de procéder au relevé des compteurs en présence du bailleur de façon à connaître votre future consommation.

Attention : Le réseau électrique français a une tension de 220 V et une fréquence de 50 Hz. Il faut être prudent lors de l'utilisation d'appareils que vous avez apportés avec vous.

PRÉAVIS DE DÉPART

Avant le terme du bail, adresser à votre propriétaire, un préavis trois mois avant votre départ par lettre recommandée avec accusé de réception.



Et aussi
Un réseau de vélos en libre service **Vélib**
Un réseau de voitures en libre service **Autolib**

▸ www.autolib.eu/fr

DÉPLACEMENTS

TRANSPORTS EN COMMUN

Paris et sa banlieue bénéficient d'un réseau de transports en commun très dense. Métros, bus, tramways et RER (Réseau Express Régional) desservent un réseau organisé en 8 zones. Le tarif du titre de transport varie selon les zones dans lesquelles vous voyagez.

La zone 1 correspond à Paris. L'Université Paris Diderot se trouve en zone 1.

▸ www.ratp.fr

TRAIN

Avec ses 6 principales gares (Austerlitz, Montparnasse, Saint-Lazare, Lyon, Est et Nord), Paris est au cœur de l'Europe grâce au TGV qui vous transporte dans toute la France en moins de 4h, à Bruxelles en 1h20, à Londres en 2h20 ou à Amsterdam en 3h20.

▸ www.sncf.com

AÉROPORTS DE PARIS

Paris compte deux grands aéroports : l'un au Sud Paris Orly (ORY) et l'autre au Nord Paris Charles-de-Gaulle (CDG). Ils sont tous les deux desservis par le RER B.

▸ www.aeroportsdeparis.fr

VOITURE

Si vous avez obtenu un permis de conduire dans un état membre de l'EEE, il est valable en France.

Si vous possédez un permis de conduire délivré par un pays hors EEE, vous pouvez conduire sur le territoire français avec votre permis étranger pendant une durée maximale d'un an à compter de la date d'acquisition de sa résidence habituelle en France sous les conditions suivantes.

- votre permis doit :
 - être en cours de validité,
 - avoir été délivré par l'Etat dans lequel vous résidez normalement,
 - être rédigé en français, ou accompagné d'une traduction officielle.
- vous devez avoir l'âge minimal pour conduire en France les véhicules de la catégorie équivalente.
- vous ne devez pas faire l'objet, dans votre pays d'origine, d'une mesure de suspension, restriction ou annulation du droit de conduire.

VIE DE FAMILLE

ALLOCATIONS FAMILIALES

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) est l'organisme administratif français qui verse des prestations multiples comme les allocations familiales ou l'aide personnalisée au logement. La CAF accueille et informe également les usagers et développe une action sociale diversifiée (prestations de service, aide aux familles en difficulté,...).

Les chercheurs étrangers peuvent toucher une ou plusieurs prestations familiales sous certaines conditions :

- si vous avez au moins 2 enfants à votre charge présents avec vous (sans condition de ressources),
- si vous êtes en état de grossesse sans enfant à charge,
- si vous avez un enfant de moins de 3 ans,
- si vous avez la charge effective ou permanente d'un ou plusieurs enfants de moins de 16 ans, ou de moins de 20 ans, s'il poursuit des études.

CNAF
Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF)
32 Avenue Sibelle 75014 Paris
Tél : 01 45 65 52 52
► www.caf.fr

ACCUEIL DES ENFANTS

Pour faire garder vos enfants en bas âge, il existe en France plusieurs possibilités :

L'assistante maternelle agréée
Personne formée et diplômée qui accueille à son domicile un ou plusieurs enfants. Elle est employée directement par les parents.

La crèche collective
Pour les enfants de moins de 3 ans dans des structures le plus souvent municipales, animées par des professionnels. Attention, les demandes sont généralement supérieures à l'offre.

La crèche parentale
Elle est gérée par une association de parents participant à tour de rôle à la garde des enfants avec le soutien de personnel qualifié.

La halte-garderie
Elle accueille de façon occasionnelle des enfants de 3 mois à 6 ans. Il est possible de faire garder ses enfants quelques demi-journées par semaine.

L'employée de maison à domicile
Cette solution est la plus coûteuse mais vous pouvez toutefois bénéficier de déductions fiscales intéressantes si vous payez des impôts en France.

N.B. : SUIVANT LE MODE DE GARDE QUE VOUS CHOISIREZ, SACHEZ QUE DES AIDES ET DES AVANTAGES FISCAUX PEUVENT VOUS ÊTRE ALLOUÉS. DANS LES STRUCTURES COLLECTIVES, LES TARIFS DÉPENDENT DU NIVEAU DE REVENUS DE LA FAMILLE.

► www.paris.fr/pratique/petite-enfance/creches-halte-garderies-assistantes-maternelles



SCOLARITÉ

Obligatoire de 6 à 16 ans

Gratuite dans les établissements publics et payant dans les établissements privés mais les programmes scolaires sont les mêmes.

- L'école maternelle (à partir de 3 ans) n'est pas obligatoire.
- L'école élémentaire (à partir de 6 ans) comporte 5 niveaux : CP, CE1, CE2, CM1 et CM2.
- Le collège comporte 4 classes, de la 6ème à la 3ème.
- Le lycée comporte 3 classes : de la 2nde à la terminale.
- Diplômes scolaires : Il existe des BEP (Brevet d'Études Professionnelles) et des baccalauréats professionnels dans les lycées professionnels, des baccalauréats technologiques (dans les lycées techniques), et des baccalauréats généraux.

La plupart des établissements scolaires proposent des services de restauration aux élèves le midi et, en ce qui concerne les écoles maternelles et élémentaires, des services de garderie avant ou après l'école.

INSCRIPTION

Pour scolariser votre enfant dans une école publique, vous devez l'inscrire au préalable au service scolaire de la mairie de la ville dans laquelle vous vivez en France.

ASSFAM (Association Service Social Familial Migrants)
Cette association conduit une mission d'accueil et d'accompagnement à l'intégration des migrants. Ses actions s'adressent aux nouveaux arrivés en France qui rencontrent des problèmes spécifiques liés à la migration et aux personnes immigrées, ou d'origine étrangère, en difficulté d'insertion sociale et professionnelle.

ASSFAM
5, rue Saulnier - 75009 Paris
Tél : 01.48.00.90.70
► www.assfam.org/



SANTÉ

COUVERTURE SOCIALE

Si vous avez un contrat de travail, vous bénéficiez, comme tous les salariés en France, d'une assurance maladie et accident du travail. Un numéro vous sera attribué ainsi qu'une «carte d'assuré social» pour être remboursé de vos frais de santé.

Votre couverture sociale de chercheur bénéficie à :

- votre conjoint(e) s'il/elle ne dispose pas d'un droit propre,
- vos enfants à charge de moins de 16 ans,
- vos enfants à charge entre 16 et 20 ans qui poursuivent leurs études ou qui sont dans l'impossibilité de se livrer à un travail de salarié,
- toute personne partageant votre vie commune, sous certaines conditions de situation familiale, de ressources et de lieu de vie.

Attention : Si vous êtes boursier ou si vous touchez des indemnités, vous n'êtes pas considéré comme salarié en France et il vous faudra faire appel à un autre régime d'assurance. Les chercheurs non salariés poursuivant des études (tels que les doctorants) peuvent, sous certaines conditions, bénéficier du régime étudiant de la Sécurité sociale.

CPAM
Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Paris
Tél 0820 904 115
▸ **www.ameli.fr**

ASSURANCE SANTÉ COMPLÉMENTAIRE (OU MUTUELLE)

La Sécurité Sociale et la Couverture Maladie Universelle ne donnent droit au remboursement que d'une partie des frais médicaux. Il est fortement conseillé de cotiser à une assurance santé complémentaire car les frais restant à votre charge peuvent s'avérer très élevés (hospitalisation, dépassement d'honoraires, optique (lunettes) ou prothèses dentaires).

La Fondation Kastler a négocié des tarifs pour une mutuelle complémentaire

▸ **www.fnak.fr**

TRAVAIL ET VIE QUOTIDIENNE

FISCALITÉ

Si vous exercez une activité professionnelle rémunérée pendant plus de 6 mois, vous êtes soumis aux mêmes obligations que les citoyens français. Chaque année (au mois d'avril), vous devez déclarer vos revenus de l'année précédente et payer des impôts en France.

Déclaration de revenu pendant le séjour
Votre première déclaration peut se faire sur Internet ou être demandée auprès du Centre des Impôts de votre lieu de résidence.
Le montant d´imposition est à régler en une seule fois. A partir de la deuxième année d´imposition, la déclaration de revenus vous sera adressée directement à votre domicile.

Formalités fiscales de départ
Lors de votre départ de France, vous devrez obligatoirement vous rendre au Centre des Impôts dont vous dépendez, afin de souscrire une déclaration de revenus qui fera l'objet d´une taxation immédiate.

Un quitus fiscal vous sera alors remis, puis demandé à la frontière lorsque vous accomplirez vos formalités de déménagement.

Cas particuliers

- les non-résidents (personnes ont maintenu leur lieu officiel de résidence dans un autre pays), pour lesquels l'employeur demande au Centre des Impôts de bénéficier d'un système appelé «prélèvement à la source » et déduit chaque mois directement du salaire du chercheur le montant correspondant à l'impôt sur le revenu.
- seuls les étudiants titulaires de bourses sociales ne sont pas imposables, sous certaines conditions.

▸ **www.impots.gouv.fr**

RETRAITE

Pour faire valoir vos droits à la retraite avant de quitter la France, adressez-vous au CICAS (Centre d'Information et de Coordination de l'Action Sociale) pour effectuer les démarches nécessaires. Il vous sera remis un "relevé des périodes d'assurance vieillesse".

CICAS Paris 13
9, rue Stanislas 75006 PARIS
Tél. : 0 820 200 189
Du lundi au vendredi de 8h30 à 18h
▸ **www.agirc-arrco.fr**

COMPTE EN BANQUE

Avant de partir, renseignez vous auprès de votre banque afin de voir si elle a une filiale en France. Dans le cas contraire, vous avez la possibilité d'ouvrir un compte bancaire à votre arrivée en France.

Documents à fournir lors de l'ouverture d'un compte bancaire :

- justificatif de domicile (facture d'électricité, bail, etc.),
- pièce d'identité (passeport, carte d'identité ou visa),
- contrat de travail ou lettre d'invitation / titre de séjour.

BRI
Tél :+ 33 (0)1 57 27 55 32
Fax :+ 33 (0)1 57 27 55 07
▸ **visiteuretranger@univ-paris-diderot.fr**

RECHERCHE D'EMPLOI

Grâce à la carte de séjour « vie privée et familiale », votre conjoint(e) a accès au marché du travail en France où la durée légale du travail est de 35 heures par semaine.

Il existe un salaire minimum obligatoire, le SMIC (Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance).

NUMÉROS ET ADRESSES UTILES

VOS CONTACTS PRIVILÉGIÉS

A PARIS DIDEROT

Bureau des Relations Internationales
Bâtiment des Grands Moulins
(sans ascenseur)
Aile A – 2ème étage
5 rue Thomas Man 75013 PARIS
visiteuretranger@univ-paris-diderot.fr
Tél : + 33 (0)1 57 27 55 32
Fax : +33 (0)1 57 27 55 07

LES ORGANISMES D'ACCUEIL DES CHERCHEURS À PARIS

La Fondation nationale Alfred Kastler est une référence nationale d'accueil des chercheurs étrangers en France. Elle propose sur son site Internet un guide très complet sur les formalités administratives à accomplir :

► **www.fnak.fr**

La Mairie de Paris a mis en place un dispositif d'accueil des chercheurs étrangers dans les laboratoires publics parisiens « Research in Paris ».

► **www.recherche.paris.fr**

CIUP (Cité Internationale Universitaire de Paris)
Plus qu'un simple lieu d'hébergement, elle se distingue par la qualité et la diversité de son offre de services dédiés à la communauté universitaire mais aussi au grand public : accueil des chercheurs et des étudiants en mobilité, bibliothèques, théâtres, salles d'expositions, installations sportives, restaurants...

► **www.ciup.fr**

NUMÉROS D'URGENCE

17 Police secours – gendarmerie

18 Pompiers de Paris

15 SAMU (urgences médicales graves)

01 46 25 24 96 Brûlures graves

01 40 05 48 48 Centre Anti-Poisons

01 47 07 77 77 OU 36 24 S.O.S. Médecins

01 43 37 51 00 S.O.S dentaire

Conception / Réalisation : Direction de la Communication
© université Paris Diderot - 2015
Photographies : Université Paris Diderot
Impression : Color team - 2 000 ex